

**COMMUNE  
DE  
PLAN D'ORGON**

**N°56/2025**

**OBJET :**

**Délégations  
de fonctions et de signatures à  
Madame Jocelyne VALLET  
en vue de la CDAC du 29 avril  
2025 pour le magasin BUT**

**ARRETE DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de Plan d'Orgon ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 ;

Considérant que le Conseil municipal a été renouvelé le 15 mars 2020 ;

Considérant que par délibération n°04 du 25 mai 2020, le Conseil Municipal de la commune a élu Madame Jocelyne VALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration de déléguer à Madame Jocelyne VALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, les démarches administratives nécessaires pour la CDAC du mardi 29 avril 2025 à 14 h 30 à la préfecture pour le magasin BUT.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Jocelyne VALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée pour agir dans les démarches nécessaires liées à la CDAC du mardi 29 avril 2025 à 14 h 30 à la préfecture pour le magasin BUT.

**Article 2** : Madame la Directrice Général des Services, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Plan d'Orgon, le 22 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Louis LEPHAN

*Conformément aux dispositions du code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage*

Notifié, affiché ou publié le : **28.05.2025**

Signature si notification